

N°615 – 22 Décembre 2005

Edito

Négociations à l'OMC :

un accord in extremis à Hong Kong maintient le Round de Doha « sur les rails »

Le 18 décembre dernier, lors des négociations de l'OMC à Hong Kong, un accord a minima a finalement été trouvé. Il permet de maintenir les acquis du round de Doha. Jean-René BUISSON avait eu l'occasion de présenter les objectifs de l'Industrie Alimentaire à Christine LAGARDE, Ministre du Commerce Extérieur, lors d'un rendez-vous, quelques jours avant qu'elle ne parte pour Hong Kong.

Concernant le volet agricole, **l'accord fixe à 2013 la date ultime pour l'élimination des subventions à l'exportation.** L'Union européenne est principalement visée par ce point. Elle a néanmoins obtenu que cet accord reste conditionnel de la mise en œuvre d'engagements réciproques de la part des autres partenaires pour éliminer toute forme indirecte de subvention à l'export (pratiques non concurrentielles des sociétés commerciales d'Etat, crédit export, aide alimentaire à vocation non humanitaire). Un paquet « développement » a également été conclu a minima. Il met de côté l'une des principales revendications des pays africains de supprimer les aides directes américaines aux producteurs de coton, soit 4 milliards de \$, (autant que la totalité des restitutions européennes...) qui dépriment fortement les prix du coton sur le marché mondial. Néanmoins, les pays les moins avancés (PMA) pourront, à partir de 2008, exporter 97% de leurs produits sur les marchés des pays développés sans acquitter de droit de douanes, ni être soumis à des quotas. **Pour le secteur des industries agroalimentaires, cet accord n'est pas satisfaisant par rapport à nos objectifs initiaux, mais il a permis d'éviter le « naufrage » selon les termes mêmes de Peter Mandelson. Quoi qu'il en soit, la vigilance sera de mise lors de la poursuite des négociations. Certains éléments sont venus tempérer des scénarios redoutés : une certaine flexibilité est prévue pour l'élimination des restitutions à une échéance plus lointaine que celle initialement redoutée (2010). De plus cet accord est conditionnel d'un engagement réciproque des autres pays développés membres de l'OMC. Nul doute cependant que les évolutions de la PAC devront être en cohérence avec ces nouveaux engagements à l'OMC, pour maintenir la compétitivité des industries agroalimentaires.**

L'Union européenne reste la première contributrice de cet accord, même si elle n'est la seule à avoir fait des concessions. Il importe aujourd'hui que les grands gagnants de cet accord et notamment les pays émergents soient prêts à réaliser des efforts réciproques et à ouvrir davantage leurs frontières.

Industrie - Commerce

Succès des réunions d'information sur la loi Dutreil

Les réunions d'information des 2 et 7 décembre derniers sur la réforme de la loi Galland ont été un succès. En effet, les 200 entreprises qui ont participé aux échanges très riches avec Guillaume Cerutti et Jean-Louis Gérard de la DGCCRF, ont apprécié ces éclairages intervenant juste avant l'officialisation de la circulaire d'interprétation. Ainsi, il a été précisé que les **priorités des services de contrôle** seraient, pour 2006, le respect des règles de **formalisation des contrats de coopération commerciale**, de la **réalité ainsi que de la proportionnalité des contreparties de rémunération versées aux clients**. L'interdiction de revente à perte restera l'un des axes de contrôle mais une certaine tolérance sera accordée pour les six premiers mois de l'année. Enfin, un rappel des **principes de validité des contrats de référencement** a été très utile pour les nombreuses entreprises confrontées aux exigences abusives d'une enseigne.

Jean-René Buisson et Guillaume Cerutti, ont profité de la conclusion de la dernière réunion pour insister sur le **rôle déterminant des organisations professionnelles** dans la mise en application et le respect de cette réforme. Le contexte de déséquilibre économique entre les partenaires commerciaux donne plus de poids à une action collective pour garantir l'effectivité de la loi. A ce titre, Jean-René Buisson a annoncé que l'ANIA agira en justice dès que les intérêts de la profession le nécessiteront.

Nouveauté : Le guide ANIA sur les relations commerciales

Le contexte actuel de tension extrême dans les négociations commerciales incite fortement les industriels à enrichir leurs connaissances réglementaires. En effet, le **dispositif français** qui vient d'être enrichi par la loi en faveur des PME du 2 août 2005, est complexe et nécessite un **décryptage simplificateur** afin de **permettre au plus grand nombre d'opérationnels** de comprendre **l'environnement de leurs négociations, leurs droits, obligations et responsabilités**. C'est pourquoi, l'ANIA, dans le cadre du développement de ses nouveaux services aux entreprises alimentaires, publie **dès le 5 janvier, un guide pratique de 200 pages sur les relations commerciales**. Onze fiches pratiques relatives à la politique commerciale du fournisseur et du distributeur proposent :

- une analyse de l'ensemble des dispositions légales,
- leur interprétation par l'administration et les tribunaux,
- les perspectives d'application que l'on peut envisager,
- des recommandations pour mener au mieux les négociations commerciales.

Vous trouverez le **bon de commande** sur www.ania.net afin de vous permettre de commander au plus vite cet ouvrage qui deviendra la référence dans l'industrie alimentaire.

Qualité Consommation

**PLFSS :
extension du
champ
d'application
des messages
à caractère
sanitaire**

Le Projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale pour 2006 a été adopté le 23 novembre 2005. **Malgré un dialogue soutenu et très souvent rugueux avec les pouvoirs publics**, son article 57 étend le champ d'application des messages à caractère sanitaire dans les publicités alimentaires à tous les médias, y compris Internet. L'ANIA se félicite cependant que soient totalement exclues du champ d'application de ce nouveau dispositif, les manifestations et organisations de salon et de foire. Les industriels pourront choisir de ne pas apposer les messages sanitaires prévus, et de s'acquitter, en contrepartie, d'une taxe de 1,5% du montant des investissements publicitaires réalisés. Cependant, **afin que cette loi ne constitue pas un précédent et que l'impact sur la santé publique des consommateurs soit le plus efficace possible, l'ANIA recommande aux entreprises de jouer le jeu du message sanitaire et de ne pas payer la taxe.**

Reste que cet article, par sa rédaction très maladroite, soulève un grand nombre d'incertitudes en ce qui concerne son application concrète. Les industriels sont très inquiets de cette complexité qui se surajoute à un contexte économique et politique déjà très difficile et restent par conséquent vigilants quant à la rédaction des textes d'applications de cette loi et de son article 57.

Echanges extérieurs

**Journée Export
de l'ANIA le 30
mars 2006 à
l'auditorium du
MEDEF, Paris**

**« Développer
les
exportations :
une ambition
nécessaire et
réaliste »**

**Réservez la
date dans vos
agendas !**

L'ANIA organise le 30 mars 2006, à Paris, une grande journée de mobilisation en faveur de l'export pour les entreprises de son secteur. Il s'agit du point de départ d'une série d'actions à venir sur ce sujet. En effet, paradoxalement, à l'heure, où l'export constitue un relais de croissance indispensable pour beaucoup d'entreprises agroalimentaires, et notamment pour les plus petites, seul un très petit nombre d'entre elles sont présentes à l'export et franchissent les frontières de l'hexagone. Il est important de briser ce frein et de leur donner les moyens de s'engager dans un développement efficace et pérenne à l'international.

Au cours de cette journée, animée par LSA, deux thèmes seront développés :

1/ Identifier les clés du succès à l'export : la parole sera donnée à certaines entreprises qui témoigneront de leur succès à l'export, mais également des difficultés auxquelles elles peuvent être confrontées. L'ANIA diffusera également pour la première fois, les résultats de l'enquête qu'elle vient de conduire auprès d'un échantillon d'entreprises de toutes tailles et de secteurs variés pour comprendre les facteurs de succès et les freins rencontrés à l'export. Des professionnels de l'accompagnement à l'export seront invités à partager leur expérience et à commenter les résultats de cette enquête.

2/ Optimiser l'utilisation des dispositifs publics d'appui à l'export : ces nouveaux outils (« *Cap export* » du Ministère du Commerce Extérieur et les différents dispositifs du Ministère de l'Agriculture) seront présentés en détail, et plusieurs entreprises réaliseront un véritable retour d'expérience sur l'utilisation spécifique de certains d'entre eux et sur la façon dont elles les ont intégrés dans leur démarche pour optimiser leur performance.

Lors de l'introduction et la clôture de la journée, nous aurons l'honneur d'accueillir *le Ministre de l'Agriculture*, Dominique Bussereau ainsi que *la Ministre du Commerce Extérieur*, Christine Lagarde. Leur présence témoigne de la mobilisation des pouvoirs publics pour assurer un environnement favorable au développement international des entreprises.

Le programme ainsi qu'une fiche d'inscription seront disponibles sur www.ania.net début janvier.

Affaires sociales

Mise en place de l'observatoire prospectif des métiers

L'observatoire prospectif des métiers et des qualifications des industries alimentaires a été solennellement mis en place le 2 décembre dernier. Le Comité Paritaire de Pilotage a élu en son sein son Président, Stéphane Lardy, FO, et son Vice Président, Dominique Braoudé (organisations professionnelles). Les premiers travaux de cet observatoire porteront sur :

- la dénomination de cet observatoire et l'élaboration d'une charte graphique,
- la recherche d'un consultant susceptible d'apporter un appui méthodologique,
- une première étude dans le cadre de la réflexion engagée par le «Groupe des 5 Branches » (Alliance 7/SFIG/CSFL/SNICC et FEDALIM) sur l'application par les entreprises des classifications définies par leur convention collective et les évolutions possibles, intégrant les évolutions constatées ou à venir dans les métiers.

Cet observatoire a vocation à réunir le plus grand nombre de fédérations de l'Industrie Alimentaire, afin de **rechercher des synergies et des champs d'études plus pertinents**. En plus des 18 fédérations signataires de l'accord initial, six fédérations des industries de commerce en gros des viandes, les fédérations des brasseurs, des eaux minérales, des boissons rafraîchissantes, de la boulangerie et pâtisserie industrielles ont déjà rejoint cet observatoire. D'autres fédérations devraient également prochainement participer aux travaux de cet observatoire.

Communication

Recevez le Flash par Email Le Flash est également disponible en version électronique. Si vous souhaitez le recevoir par email, merci de vous inscrire en remplissant le formulaire sur www.ania.net.

FLASH ANIA : REPRODUCTION AUTORISEE SOUS RESERVE D'INDICATION D'ORIGINE